

Ville de LAON  
Hôtel de Ville  
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*séance du lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30*

**PRESIDENCE DE** ..... Eric DELHAYE, Maire de LAON.

**PRESENTS ou REPRESENTES** ..... Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

**ABSENT EXCUSE** ..... Nathalie DUSSART

**SECRETAIRE DE SEANCE** ..... Jean-Marie QUERE

**RAPPORTEUR**            **Eric DELHAYE**

- 08 -

**Vente parcelles ZK 779 et ZK 780  
ZAC ROUSSEAU**

date de convocation  
au conseil municipal

lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

La société DREAM ENERGY est une filiale à 100 % du Groupe ARTEA spécialisée dans la production et la fourniture d'électricité renouvelable, dans l'exploitation de stations de super-chargeurs et dans l'ingénierie environnementale des bâtiments.

DREAM ENERGY développe sur le territoire national des solutions pour accompagner la mutation du parc automobile vers l'électricité et souhaite installer sur la ZAC Rousseau à Laon une station d'une dizaine de bornes de super-chargeurs permettant la recharge de 80% de l'autonomie d'un véhicule en 15 à 30 minutes.

Ces bornes de recharges seront placées autour d'un bâtiment Pôle Services qui offrira la possibilité au conducteur, pendant le temps de charge de son véhicule, de bénéficier d'un espace de collation, de détente, de travail et de sanitaires.

Afin de réaliser son projet, la SARL DREAM ENERGY, représentée par Monsieur Philippe BAUDRY, souhaite acheter les parcelles ZK 779 et ZK 780 pour une superficie totale de 3 996 m<sup>2</sup>, située rue Jean-Jacques ROUSSEAU et dans la ZAC du même nom, et selon le plan ci-joint.

Je vous propose donc de vendre les parcelles ZK 779 et ZK 780 à la société DREAM ENERGY au prix de 100 000,00 euros HT suivant les estimations faites par le pôle d'évaluation domaniale des 22 et 29 juin 2022, soit 50 000 € HT par parcelle.

La Ville de Laon ayant acquis les terrains de la zone auprès de non assujettis à la TVA ou ayant bénéficié de l'exonération (article 1042 du CGI) avant le 11 mars 2010, ces acquisitions n'ont pas ouvert de droit à déduction.

La présente vente sera donc soumise à la TVA sur marge conformément à la loi de finances rectificative n°2010.237 de mars 2010. Le prix de vente sera ainsi de 119 378,84 euros.

**AUSSI MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS URBANISME - TRAVAUX ET DES FINANCES AYANT ÉTÉ ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR, VU L'AVIS DES DOMAINES :**

**1. ACCEPTER :** la vente des parcelles ZK 779 et ZK 780 d'une superficie totale de 3 996 m<sup>2</sup> pour la construction d'un bâtiment et l'installation de bornes électriques de recharge de véhicules, au profit de la SARL DREAM ENERGY, représentée par Philippe BAUDRY, dont le siège est situé 52 avenue Georges Clémenceau 78110 LE VESINET, avec faculté de substitution pour toute personne morale désirant se substituer au profit de la société DREAM ENERGY.

**2. DIRE :** que le prix de cession est fixé comme suit, origine des parcelles : actes du 20 mai 1988 (Maître DUFOURCQ), 15 décembre 1999 (acte administratif Etat/Ville), 09 mars 2005 (Maître KOHN).

-Acte du 20 mai 1988 (Me DUFOURCQ) : 138 748 m<sup>2</sup> pour 107 839,08 euros

<b>REGIME : TVA SUR MARGE</b>		<b>Ramené au m<sup>2</sup> cessible</b>
<b>(a)</b> Taux de TVA		<b>20,00%</b>
<b>(b)</b> Acquisitions n'ayant pas ouvert droit à déduction Prix d'achat des terrains HT (auprès de non assujettis ou exonération – Art.1042 du CGI)	3 105,81 €	0,777 €
<b>(c)</b> Prix de vente TTC	119 378,84 €	29,874 €
<b>(d)</b> Marge TTC (c-b)	116 273,03 €	29,097 €
<b>(e)</b> Marge HT (d/ (1+a))	96 894,19 €	24,247 €
<b>(f)</b> TVA sur marge (e*a)	19 378,84 €	4,85 €
<b>(g)</b> Prix de vente HT (c-f)	100 000,00 €	25,000 €

**3. AUTORISER :** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents relatifs à cette cession.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE  
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE 29 SEP. 2022**  
**LE PRESIDENT DE SEANCE,**  
**Eric DELHAYE**



**LE 29 SEP. 2022**  
**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**  
**Jean-Marie QUERE**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Marie Quere", written in a cursive style.